

Bordeaux, le 26 mars 2020

**Objet : Informations à destination de nos bénéficiaires concernant l'épidémie de Coronavirus COVID-19 en cours**

Madame, Monsieur,

Depuis janvier 2020, une épidémie de Coronavirus COVID-19 s'est propagée depuis la Chine dans le monde et en France.

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, **pour quinze jours minimum**.

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

Les intervenants ont en leur possession une attestation employeur leur permettant de se déplacer pour réaliser leurs missions.

Face à cette situation exceptionnelle, AIDOMI, en lien avec sa fédération nationale et ses autorités de tutelles, a pris ses dispositions afin d'assurer votre sécurité, celle des professionnels ainsi que la continuité des interventions qu'ils assurent.



## ❖ Adaptation de l'organisation d'AIDOMI

### Planification des interventions

Nous assurons en priorité les interventions concernant les actes essentiels de la vie quotidienne notamment ceux à destination des publics les plus fragiles et isolés. Toutes les prestations d'entretien de votre logement sont suspendues. Nous vous tiendrons informés en cas d'évolution de votre prise en charge.

La limitation de nos interventions aux actes strictement nécessaires et l'adaptation des modalités de cette intervention sont également privilégiées : vos interventions peuvent donc être plus courtes que les horaires habituellement programmés, afin de limiter au maximum le temps de contact entre bénéficiaires et professionnels. A l'inverse, certaines tâches pourront demander plus de temps qu'habituellement (courses notamment, en fonction de la situation dans les commerces).

### Modalités d'interventions

La maladie se transmet par les postillons (éternuements, toux). Un des vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées. Les professionnels intervenants à votre domicile sont régulièrement sensibilisés aux gestes barrières depuis le début de l'épidémie

Il est à noter que **conformément aux recommandations officielles** du ministère les intervenants à domicile ne portent pas de masque de protection. **Le port d'un masque chirurgical est en effet réservé aux personnes malades possibles ou confirmées et aux personnes « contacts » à risque modéré/élevé et aux professionnels lors de soins de proximité avec un malade possible ou confirmé.** L'utilisation des masques chirurgicaux par la population non malade est donc exclue actuellement. **L'usage à titre préventif pour les personnes n'étant pas en contact rapproché des malades est en effet inutile.**

Conformément aux consignes reçues des autorités sanitaires et du Conseil Départemental, nous organisons l'activité afin de répondre aux **deux objectifs** :

- **Permettre le maintien à domicile de toutes les personnes fragiles**, afin de préserver au maximum la capacité des établissements de santé pour accueillir les malades du COVID 19.
- **Limiter les risques de contamination de personnes fragiles et la vôtre** en n'assurant que les interventions et passages strictement nécessaires, pour l'aide comme pour le soin.

### Accueil téléphonique et physique

Les 4 pôles AIDOMI sont fermés à l'accueil du public.

L'accueil téléphonique est maintenu cependant, nous vous incitons à ne pas **nous contacter pour des questions non urgentes.**

Pour rappel, le numéro de téléphone est le suivant : **05.56.01.91.91**. En cas de saturation, vous pouvez laisser un message sur le répondeur.

❖ **Les bons gestes à avoir**

Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement avec du savon et de l'eau ou l'application de solutions hydro-alcooliques ou du savon liquide
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter après utilisation dans une poubelle avec couvercle et se laver systématiquement les mains après
- Aérer régulièrement votre domicile

En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires), si vous habitez dans une zone où circule le virus ou dans les 14 jours suivant le retour d'une zone où circule le virus :

- Contactez le Samu Centre 15 en faisant état de vos symptômes et de votre séjour récent.
- Evitez tout contact avec votre entourage;
- Ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Si vous êtes diagnostiqué ou avez été en contact avec une personne diagnostiquée du Coronavirus, nous vous **demandons de bien vouloir nous en informer le plus rapidement possible.**

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question,

Madame, Monsieur, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées,

Marianne PISKURSKI  
Directrice Générale